

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 27 mai 2022

L'intégration dans les faits

Notre société prêche l'intégration et en particulier l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans le monde du travail comme dans celui de la formation. La Municipalité a décidé de passer des paroles aux actes, en engageant concrètement un assistant pour notre concierge, dont on connaît l'ampleur des multiples tâches et le sérieux du travail.

Tout récemment, Olivier Singer est donc entré au service de la Commune et les autorités lui souhaitent une chaleureuse bienvenue.

Bureau communal

Par rapport à un effectif restreint à l'administration communale, le bureau sera complètement fermé le vendredi, jusqu'à nouvel avis. D'autre part, la centrale téléphonique sera desservie, dans la mesure du possible, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 uniquement. Nous vous prions de prendre bonne note de ces restrictions d'horaire indépendantes de notre volonté.

Espace Jeunesse d'Erguël

Le Conseil municipal a décidé de poursuivre la participation financière de la commune de Villeret aux prestations de l'Espace Jeunesse d'Erguël pour la période 2023-2026.

Statue Betty Fiechter

C'est le samedi 2 juillet 2022 en fin de matinée, qu'une cérémonie, emprunte de simplicité, se déroulera à Villeret pour inaugurer la statue de Mme Betty Fiechter. D'autres informations suivront. Rappelons que Mme Fiechter figure parmi les cinq femmes du Jura bernois, sélectionnée par le Réseau égalité Berne francophone et la Fondation Mémoires d' Ici, ayant marqué l'histoire du Jura bernois. Ces créations s'inscrivent dans la continuité de l'exposition « ExceptionnELLES » inaugurée à Bienne en été 2021 pour les 50 ans du suffrage féminin. L'objectif est de mettre en lumière un pan de l'histoire de la région, tout en revendiquant une plus grande visibilité des femmes dans l'espace public.

Bâtiments communaux

Dans le but de solliciter une subvention de la Confédération pour la planification d'installations photovoltaïques et de l'infrastructure de recharge électrique dans les communes, le Conseil municipal a décidé de faire faire une évaluation sommaire de tous les bâtiments communaux.

Remerciements

Ce sont des sincères remerciements que le Conseil municipal adresse à l'entreprise Pierre Bühler SA de Courtelary qui renonce à l'encaissement d'une facture de 720 francs pour des travaux réalisés dans la Combe-Grède. Merci beaucoup !

Délégations

Bruno Lemaitre participera à l'assemblée générale du Syndicat de communes du centre de compétence et de protection civile du Jura bernois, le jeudi 9 juin à Tramelan et à une séance

d'information destinée aux communes organisée par le Société des Forces électriques de La Goule le jeudi 9 juin aux Breuleux. Raphaël Torreggiani représentera la commune aux assemblées générales d'Hébron Résidence, le mercredi 1^e juin à Courtelary, du Service d'Action sociale Courtelary, le jeudi 9 juin à Renan et de SASDOVAL, le mercredi 22 juin 2022 à St-Imier. Carlos Chatelain participera à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le jeudi 23 juin à Sonceboz. Richard Habegger participera à l'assemblée générale de la Société des Forces Electriques de La Goule, le mercredi 1^e juin aux Bois ainsi qu'à l'assemblée générale de Jb.B, le mercredi 22 juin à La Neuveville. Bruno Lemaitre et Richard Habegger participeront à l'assemblée générale de Jura bernois Tourisme le jeudi 2 juin à St-Imier. John Vuitel a représenté la commune à l'assemblée générale du Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la Chaîne du Chasseral (SECH) le mardi 24 mai aux Pontins.

Course pédestre VCV

Le Conseil municipal a réservé la halle de gymnastique à l'occasion de la 22^e édition de la course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret agendée au samedi 3 septembre 2022. L'exécutif souhaite déjà plein succès aux organisateurs de cette prochaine édition de la course pédestre VCV qui porte au loin le nom de notre localité.

Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 25 avril 2022 effectué à la rue de la Vignette 22 mentionne les résultats suivants. Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Un très bon résultat financier en 2021

La prochaine assemblée municipale se penchera sur les comptes communaux 2021, qui bouclent avec un excédent de revenus de 232 000 francs, sur un roulement de quelque 7 millions de francs. Un résultat qualifié de très satisfaisant par les autorités.

Une belle amélioration

Sachant que le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de 173 000 francs, c'est donc une amélioration de 405 000 francs que présente le compte général.

Cet excédent de revenus pris en compte, la fortune de la commune s'élève aujourd'hui à 1.376 million de francs.

Contrairement aux craintes très généralement émises quant aux potentiels effets de la crise sanitaire, les recettes fiscales liées aux personnes physiques sont demeurées quasiment identiques à celle de l'année précédente : 1.816 million de francs, contre 1.839 en 2020.

Une diminution relative aux exercices précédents

Les recettes fiscales sur le bénéfice et le capital des personnes morales ont en revanche diminué sensiblement, passant de 737 000 à 455 000 francs. Cette baisse de 282 000 francs n'est pourtant pas liée à l'exercice 2021, puisqu'elle provient essentiellement de plusieurs remboursements, consentis à des entreprises et à d'autres communes, pour donner suite aux taxations définitives établies pour les années 2017 à 2020.

Les recettes fiscales liées aux travailleurs frontaliers ont pour leur part suivi une courbe ascendante, avec un total de 432 000 francs (406 000 en 2020).

Autre bonne nouvelle : l'effet péjorant de la RFFA s'est révélé moindre, puisque la quote-part encaissée sur l'Impôt fédéral direct, de 40 000 francs, est à peine inférieure à celle de l'année 2020 (46 000 francs).

La péréquation remonte

Eu égard à la baisse sensible de nos rentrées fiscales concernant les personnes morales, entre 2020 et 2021, la péréquation financière liée au rendement fiscal nous est à nouveau favorable ; à ce titre, nous avons en effet encaissé en 2021 un revenu de 171 000 francs, alors que nous avions dû verser 255 000 francs pour l'exercice précédent.

On signalera encore que les amortissements du compte général, relatifs au patrimoine administratif, ont atteint 587 000 francs l'an passé, contre 370 000 en 2020. Cette importante augmentation découle en bonne partie du nouvel amortissement annuel du collège rénové (179 000 francs).

Des taxes à revoir

Ainsi que le budget l'avait prévu, les trois comptes autofinancés bouclent négativement.

Pour l'alimentation en eau, l'excédent de charges de 12 000 francs a été prélevé sur le Financement spécial (FS) ad hoc, qui contenait 132 000 francs à fin 2021.

Le FS du traitement des eaux usées, riche de 125 000 francs, a permis d'éponger un excédent de charges atteignant 48 000 francs.

Dans le domaine des déchets, l'administratrice des finances, Pascale Uva, prévient que les taxes devront être revues à la hausse à relativement court terme. Avec 18 000 francs d'excédent de charges l'année dernière, le FS y relatif ne compte plus que 46 000 francs.

Un endettement à surveiller

Le Conseil municipal est évidemment satisfait de ce résultat. Il n'en continuera pas moins d'exercer une vigilance constante sur les investissements à venir. Le taux d'endettement communal doit en effet être surveillé, afin de conserver une situation financière saine.

Des investissements liés notamment au Bez

La Commune a investi l'an dernier 448 000 francs nets, principalement pour les plans d'aménagement des eaux du Bez et du quartier des Faverges. Le solde des travaux de rénovation du collège constitue également un poste important, ainsi que la réfection de la place de sport et des sols de la halle de gymnastique.

Se sont encore ajoutés l'achat d'une nouvelle élagueuse, des coûts liés au Plan général d'alimentation en eau, ainsi que les derniers travaux de l'assainissement de l'éclairage public.

Villeret, le 23 mai 2022

Le Conseil municipal